

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT

LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR



Havas est conseillée par



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES D'HAVAS



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document relatif aux autres informations d'Havas a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 19 septembre 2017, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et de l'article 6 de son instruction n° 2006-07 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Havas.

Le présent document complète la note en réponse établie par Havas relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Vivendi visant les actions d'Havas et visée par l'AMF le 19 septembre 2017 sous le numéro 17-498, en application d'une décision de conformité en date du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Des exemplaires du présent document ainsi que la Note en Réponse sont disponibles sur les sites Internet d'Havas (www.havasgroup.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org), et peuvent être obtenus sans frais au siège social d'Havas, 29/30 quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux.

Un communiqué a été diffusé conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après), afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

	Page
PRÉAMBULE.....	3
1. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES D'HAVAS.....	3
2. EVÈNEMENTS RÉCENTS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT SEMESTRIEL.....	4
2.1 Communiqué de presse du 18 septembre 2017 relatif à l'acquisition de l'agence digitale The 88 par Havas New York.....	4
2.2 Communiqué de presse du 13 septembre 2017 relatif à la demande de consentement des obligataires	5
2.3 Communiqué de presse du 11 septembre 2017 relatif à l'accueil par Havas Group de ses premières startups à Station F.....	6
2.4 Communiqué de presse du 1 ^{er} septembre 2017 relatif à l'avis motivé rendu par le conseil d'administration d'Havas sur l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Vivendi	7
3. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ	8
4. CAPITAL SOCIAL	9
4.1 Structure et répartition du capital de la Société	9
4.2 Instruments donnant accès au capital de la Société	9
5. FACTEURS DE RISQUE	10
6. LITIGES	10
7. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT.....	10
7.1 Personne assumant la responsabilité du présent document.....	10
7.2 Attestation de la personne assumant la responsabilité du présent document	10

PRÉAMBULE

Il est rappelé qu'en application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF, Vivendi, société anonyme au capital de 7.103.079.005 euros, dont le siège social est situé 42, avenue de Friedland, 75008 Paris, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 343 134 763 (« **Vivendi** » ou l'« **Initiateur** »), a offert de manière irrévocable aux actionnaires de la société Havas, société anonyme au capital de 169.222.321,20 euros, dont le siège social est situé 29-30 Quai de Dion- Bouton, 92800 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 335 480 265 et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000121881 (« **Havas** » ou la « **Société** »), d'acquérir la totalité des actions de la Société qui ne sont pas déjà détenues par l'Initiateur au prix de 9,25 euros par action (l'« **Offre** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 I du règlement général de l'AMF, BNP Paribas et Natixis, agissant en qualité de banques présentatrices de l'Offre pour le compte de l'Initiateur, ont déposé le projet d'Offre et le projet de note d'information auprès de l'AMF le 29 août 2017. BNP Paribas et Natixis garantissent la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre a fait l'objet d'une décision de conformité de l'AMF emportant visa de la note d'information de l'Initiateur et de la Note en Réponse le 19 septembre 2017.

L'Offre porte sur la totalité des actions de la Société non détenues directement par l'Initiateur à la date de la note d'information, soit 172.558.525¹ actions représentant 40,79 % du capital social et 40,80 % des droits de vote de la Société sur la base d'un nombre total de d'actions de 423.055.803² et d'un nombre total de droits de vote théoriques au 31 août 2017 de 423.159.852.

L'Offre n'est soumise à aucune condition prévoyant la présentation d'un nombre minimum d'actions pour qu'elle ait une suite positive. Par ailleurs, l'Offre n'est pas soumise à une quelconque condition d'obtention d'une autorisation au titre du contrôle des concentrations ou en matière réglementaire.

Il est enfin rappelé que l'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF. Elle sera ouverte pendant une période de dix (10) jours de négociation.

1. **INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES D'HAVAS**

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de la Société figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'AMF le 29 mars 2017 sous le numéro D.17-0249 (le « **Document de Référence** ») ainsi que dans le rapport semestriel publié par la Société le 25 août 2017 (le « **Rapport Semestriel** »), sous réserve des mises à jour indiquées dans le présent document.

Les informations contenues dans le Document de Référence ont fait l'objet d'une attestation de la part du Président-Directeur Général de la Société, Yannick Bolloré (voir page 8 du Document de Référence), et ont donné lieu à l'établissement d'une lettre de fin de travaux des commissaires

¹ En ce compris les 10 actions d'auto-contrôle détenues par les sociétés Financière de Longchamp et Longchamp Participations, étant précisé que les Présidents de ces deux sociétés ont décidé de ne pas apporter leurs actions à l'Offre.

² Incluant les actions émises au titre du paiement du dividende en actions proposé aux actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale mixte de Havas du 10 mai 2017.

aux comptes de la Société. Les informations contenues dans le Rapport Semestriel ont également fait l'objet d'une attestation de la part du Président-Directeur Général de la Société.

Le Document de Référence et le Rapport Semestriel sont disponibles sur les sites Internet d'Havas (www.havasgroup.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org). Ils peuvent également être obtenu sans frais au siège social d'Havas, 29/30 quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux.

Le présent document incorpore par référence le Document de Référence et le Rapport Semestriel.

2. EVÈNEMENTS RÉCENTS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT SEMESTRIEL

La Société publie ses communiqués de presse en ligne sur son site Internet (www.havasgroup.fr) et a notamment publié les communiqués de presse mentionnés ci-dessous depuis le dépôt du Rapport Semestriel.

2.1 Communiqué de presse du 18 septembre 2017 relatif à l'acquisition de l'agence digitale The 88 par Havas New York

« Le Groupe Havas a annoncé aujourd'hui l'acquisition de l'agence The 88 basée à New York. Cette agence digitale et sociale intervient dans le conseil en stratégie, en création, en influence, en couverture d'événements et en gestion de médias sociaux dans l'univers de la mode, du lifestyle et pour les marques grand public.

Fondée en 2010 par Harry Bernstein, The 88 dispose de 2 bureaux à New York et d'une équipe composée de « culture hackers », de créatifs et d'innovateurs à l'origine de projets audacieux sur Internet entre autres. L'agence deviendra une extension de The Annex, le réseau culturel d'Havas dédié aux consommateurs émergents, et sera renommée The Annex88. Harry Bernstein est nommé Chief Creative Officer d'Havas New York.

The 88 est une agence unique dans sa catégorie, elle met à disposition de ses clients son expertise digitale approfondie notamment sur Instagram, Snapchat, la 3D ou la réalité virtuelle attirant des marques mondialement reconnues telles que adidas Originals, L'Oréal, Tailored Brands, MARS, Bacardi ou Bloomingdale's. Exploitant les médias sociaux et l'innovation comme moteur principal des marques, l'agence est particulièrement habile à identifier et influencer des tendances, s'associant avec des personnalités mondialement connues dans les milieux des influenceurs, artistes et musiciens.

Yannick Bolloré, CEO Havas Group a déclaré : « Cette acquisition permet d'ajouter aux compétences déjà solides d'Havas New York le savoir-faire pointu de The 88 en matière de stratégie, de créativité, de production, de développement, d'influence et d'activation événementielle. En associant le talent des équipes The 88 avec la vision de Paul Marobella, Jason Peterson et Laura Maness, Havas Creative aux Etats-Unis pourra offrir à nos clients une gamme de services unique et apporter de la valeur à chaque étape de l'expérience client. Bienvenue à Harry et à ses équipes au sein du Groupe. »

« Nous avons pour ambition d'être LE partenaire incontournable du CMO moderne. Penser social-first, bâtir des communautés autour des marques et de la culture sont des enjeux critiques pour atteindre ce but. Nous sommes ravis d'accueillir The 88, ensemble nous pourrions continuer à disrupter la vision traditionnelle d'une agence créative » a ajouté **Paul Marobella**, Chairman et CEO, Havas Creative US.

Pour **Harry Bernstein**, fondateur et directeur de la création The 88 : « Il y a 7 ans lors du lancement de The 88, je n'avais pas pour projet de fonder une agence de médias sociaux. Je souhaitais changer la publicité. J'ai vu émerger les bloggeurs (que l'on appelle désormais influenceurs) et les médias sociaux comme l'avenir de l'engagement entre les marques et les

consommateurs. On était en plein « Far West créatif » à l'époque, et nous étions les cowboys. Nous voulions simplement rompre avec la manière d'alors de faire les choses. J'ai appris énormément au cours de cette période – rompre et repartir de zéro, parfois avec succès et parfois non. Plus important encore, j'ai appris qu'une grande idée ne s'articule pas nécessairement autour d'un spot TV, parce qu'avec les consommateurs d'aujourd'hui, une grande idée peut naître n'importe où. Nous devons donc penser à tout. A l'ensemble des ' touchpoints '. A toute les formes d'engagement. Travailler avec Havas New York m'offre l'opportunité de le faire ».

2.2 **Communiqué de presse du 13 septembre 2017 relatif à la demande de consentement des obligataires**

« Suite au communiqué de presse d'Havas (la « **Société** ») en date du 1er septembre 2017 relatif à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Vivendi le 29 août 2017, et suite au Conseil d'administration de la Société du 1er septembre 2017 qui a décidé la convocation des obligataires en assemblée générale, les porteurs (i) des obligations émises par la Société le 11 juillet 2013 pour un montant en principal de 100.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 3,125 % et venant à échéance le 11 juillet 2018 (ISIN : FR0011533751) (les « **Obligations 2018** »), et (ii) des obligations émises par la Société le 8 décembre 2015 pour un montant en principal de 400.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 1,875 % et venant à échéance le 8 décembre 2020 (ISIN : FR0013066669) (les « **Obligations 2020** »), seront convoqués en assemblée générale le 29 septembre 2017 sur première convocation et, si le quorum n'est pas atteint, le 16 octobre 2017 sur seconde convocation.

Les obligataires sont convoqués en assemblée générale conformément aux termes d'avis de convocation publiés par la Société en date de ce jour (les « **Avis de Convocation** ») aux fins de se prononcer sur des résolutions proposées (les « **Résolutions Proposées** ») dans chacun des Avis de Convocation.

Les Avis de Convocation, y compris le texte des Résolutions Proposées, peuvent être obtenus (i) sur le site internet de la Société (www.havasgroup.fr), (ii) au siège social de la Société, (iii) en ce qui concerne les Obligations 2018, auprès de CACEIS Corporate Trust en sa qualité d'agent financier, d'agent payeur et d'agent centralisateur pour les Obligations 2018, et (iv) en ce qui concerne les Obligations 2020, auprès du Crédit Industriel et Commercial S.A. en sa qualité d'agent financier, d'agent payeur et d'agent centralisateur pour les Obligations 2020.

Pour toute question sur cette demande de consentement des obligataires porteurs d'Obligations 2018, les obligataires peuvent contacter l'agent centralisateur suivant :

CACEIS CORPORATE TRUST
Assemblées Générales
14, rue Rouget de Lisle
92862 Issy les Moulineaux Cedex 9 – France
Tél : 01 57 78 32 32
Email : ct-assemblies@caceis.com

Pour toute question sur cette demande de consentement des obligataires porteurs d'Obligations 2020, les obligataires peuvent contacter l'agent centralisateur suivant :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL S.A.
6, avenue de Provence
75452 Paris cedex 09
France
Contacts : Service Assemblées Générales
Tel : +33 1 53 48 81 07
Email : serviceproxy@cmic.fr »

2.3 **Communiqué de presse du 11 septembre 2017 relatif à l'accueil par Havas Group de ses premières startups à Station F**

« Havas Group accueille en septembre les équipes des startups YOGOWO et Fanzhome au sein de son accélérateur Adtech à Station F, le plus grand campus de startups au monde. Ces premières startups proposent de connecter les consommateurs de manière unique grâce à des solutions innovantes qui permettront aux marques de toujours mieux interagir dans le futur avec leurs audiences.

Yannick Bolloré, CEO Havas Group, explique :

« En partant des comportements réels des consommateurs, YOGOWO et Fanzhome ont développé leurs audiences autour de centres d'intérêts communs (entraînement sportif et contenus d'entertainment). Ces deux startups ont développé des technologies et savoir-faire uniques qui exploitent la data pour générer des interactions, et nous travaillons avec elles afin de déterminer comment ces idées peuvent impacter notre industrie, créer toujours plus de liens entre marques et consommateurs, et aboutir à des solutions innovantes pour nos clients ».

YOGOWO : Coaching sportif via une app

YOGOWO est une application mobile qui offre une solution spontanée et ludique de faire du sport. En trois clics, les utilisateurs peuvent trouver une offre pour s'entraîner quand ils le souhaitent, où ils le souhaitent, avec le coach de leur choix. La startup unique en son genre s'appuie sur une large base de données qui permet aux coachs sportifs et aux utilisateurs d'entrer en contact pour un entraînement individuel ou collectif. L'équipe du projet est constituée d'athlètes et de coachs professionnels.

Ugo Legrand, champion et médaillé olympique de judo, fondateur et CEO de YOGOWO, déclare : « Nous comprenons déjà le sport, mais nous avons besoin de développer nos compétences en technologie, marketing et communication. Le programme d'Havas Group à Station F nous permet de continuer à apprendre, à grandir et nous donne l'opportunité de préciser notre stratégie, de développer notre marque et notre offre, et de nous ouvrir à de nouveaux marchés. Nous sommes fiers de participer à ce projet. »

Fanzhome : Une plateforme qui réunit des fans devant le même écran

Fanzhome est une plateforme sociale qui donne la possibilité aux utilisateurs de partager l'accès à leur contenu de télévision payante afin de réduire les coûts de souscription et de bénéficier d'une expérience de visionnage collective et conviviale. L'idée innovante s'inspire des nouveaux usages issus de l'économie collaborative à l'instar d'AirBnB et Bla Bla Car, et les applique à l'entertainment. La géolocalisation permet aux fans qui veulent partager des expériences autour de ces contenus d'entrer en contact avec d'autres utilisateurs pour organiser ou participer à des soirées télé.

Zineb Bousta, fondatrice de Fanzhome, estime que : « Nous avons la chance de collaborer avec des experts Havas sur plusieurs domaines de compétences qui nous aident à construire les étapes clés de notre entreprise : conception, développement, communication... et c'est une expérience tellement enrichissante de faire partie de Station F et de pouvoir échanger avec toutes les startups présentes sur le campus. »

Appel aux candidatures – Des places sont encore disponibles

Havas Group sponsorise 40 places à Station F dans une zone entièrement dédiée à l'Adtech. Avec un manager présent sur place et une équipe relai au siège du groupe, les startups auront un accès privilégié aux dirigeants et spécialistes d'Havas. De plus, Havas Group organise un ensemble de conférences et de workshops sur place pour donner aux startups les outils qui leur permettront d'optimiser leur communication sur le principe du growth hacking.

Les startups souhaitant rejoindre l'accélérateur d'Havas Group à Station F peuvent envoyer leur candidature en ligne : <http://stationf.havasgroup.com>

Havas Group, partenaire de la communication de l'ensemble des startups de Station F

En plus de l'accélérateur Adtech, Havas Group lance une offre spéciale de communication à destination des startups du campus. Basé sur un modèle de fast consulting, Havas proposera un check-up pour cerner leurs besoins en communication et marketing. Durant des rencontres en face-à-face, les experts d'Havas travailleront avec les équipes des startups pour identifier les problèmes et trouver les solutions ensemble (identification des cibles potentielles, stratégie de marque, de visibilité et de réputation, acquisition d'utilisateurs, UX, UI, PR/e-PR, etc).

Les startups de Station F qui cherchent à renforcer leur communication peuvent contacter : stationf@havas.com

Havas Group x Station F – Une organisation “startup” unique au sein d'Havas

En juillet 2016, Havas Media Group France a réuni 30 de ses plus jeunes et brillants talents pour créer un « shadow comex » et collaborer étroitement avec le comité exécutif pour apporter de nouvelles idées, conseils et recommandations sur les nouveaux projets, l'organisation des activités et le business development, mais également pour réinventer le business model même des agences. Romain Reveillere, Lea Cuenin et Lolita Collet, membres d'une de ces équipes de digital natives, avaient alors pour ambition de renforcer les relations entre Havas et l'importante communauté des startups. Après avoir entendu parler du projet Station F, ils ont préparé une proposition et ont négocié le partenariat avec le CEO d'Havas Group Yannick Bolloré. Le partenariat Havas Group à Station F cherche à développer un véritable esprit startup au sein d'Havas. »

2.4 Communiqué de presse du 1^{er} septembre 2017 relatif à l'avis motivé rendu par le conseil d'administration d'Havas sur l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Vivendi

« Le conseil d'administration s'est réuni ce jour afin de rendre son avis sur l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Vivendi le 29 août 2017.

Le conseil a ainsi pris connaissance du projet de note d'information de l'initiateur déposé auprès de l'AMF le 29 août 2017 portant sur les actions Havas non encore détenues par Vivendi.

Le prix proposé de 9,25 euros fait ressortir une prime de 11,2% par rapport au cours moyen des actions de Havas le 10 mai 2017, (veille de l'annonce de l'Offre) et une prime de respectivement 12,8% et 15,1 % par rapport au cours des trois et six mois précédant l'annonce de l'offre.

Le conseil a pris acte de la volonté de Vivendi de permettre à Havas de poursuivre ses développements et de mettre en œuvre des projets créateurs de valeur afin de proposer des offres de communication innovantes et personnalisées.

Le conseil a ensuite pris connaissance des conclusions de l'expert indépendant (Cabinet Didier Kling & Associés), qu'il avait désigné dans sa séance du 8 juin 2017. Celui-ci a conclu au caractère équitable de l'offre car « le prix d'Offre est équivalent au prix payé pour l'acquisition du Bloc majoritaire »... et « fait apparaître une prime par rapport à l'ensemble des valeurs obtenues à partir des méthodes que nous avons mises en œuvre et des références que nous avons utilisées. »

Deux administrateurs indépendants s'étaient réunis au préalable le 31 août 2017 avec l'expert indépendant afin de prendre connaissance de ses premières conclusions et d'échanger avec lui.

Un compte-rendu de cette réunion a été présenté au conseil de ce jour, aux termes duquel ces administrateurs indépendants ont recommandé l'apport à l'offre.

Eu égard notamment au caractère équitable de l'offre attesté par l'expert, le conseil a considéré que l'offre était réalisée dans l'intérêt de Havas, de ses salariés et de ses actionnaires.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires qui souhaitent bénéficier d'une liquidité immédiate d'apporter leurs titres à l'offre.

Monsieur Yannick Bolloré, Président Directeur Général de Havas, la société Bolloré, représentée par Madame Juliette Laquerrière et la société Financière de Sainte-Marine, représentée par Monsieur Gilles Alix n'ont pas pris part au vote. »

3. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

À la date du présent document, le Conseil d'administration (16 membres) se compose de la façon suivante :

Nom	Nationalité	Age	Fonction	Date de fin de mandat (date d'Assemblée Générale)
M. Yannick Bolloré	Française	37	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	2019
Mme Delphine Arnault	Française	41	Administrateur indépendant	2019
Mme Marguerite Bérard-Andrieu	Française	40	Administrateur indépendant	2019
Bolloré SA, représentée par Mme Juliette Laquerrière	Française	47	Administrateur	2020
M. Yves Cannac	Française	82	Administrateur indépendant	2020
Mme Sidonie Dumas	Française	50	Administrateur indépendant	2019
Financière de Longchamp représentée par Mme Ghislaine Brégé	Française	62	Administrateur	2020
Financière de Sainte-Marine représentée par M. Gilles Alix	Française	58	Administrateur	2020
Mme Myriam Guillotin	Française	54	Administrateur représentant les salariés	2017*
Mme Catherine Habib-Deloncle	Française	38	Administrateur représentant les salariés	2017*
M. Stéphane Israël	Française	46	Administrateur indépendant	2020
Longchamp Participations représentée par M. Jean de Yturbe	Française	70	Administrateur	2020
Mme Christine Ockrent	Française	72	Administrateur indépendant	2020
M. Alfonso Rodés Vilà	Espagnole	55	Administrateur	2019
M. Jacques Séguéla	Française	83	Administrateur	2020

Nom	Nationalité	Age	Fonction	Date de fin de mandat (date d'Assemblée Générale)
M. Patrick Soulard	Française	65	Administrateur indépendant	2019

* Les mandats des administrateurs représentants les salariés arrivent à échéance le 28 novembre 2017 et leur renouvellement sera étudié par le comité de groupe.

4. CAPITAL SOCIAL

4.1 Structure et répartition du capital de la Société

A la date du présent document, le capital de la Société s'élève à 169.222.321,20 euros, divisé en 423.055.803 actions d'une valeur nominale de 0,40 euro chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Ainsi, à la date du présent document et à la connaissance de la Société, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société est la suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital social	Nombre de droits de vote théoriques ³	% des droits de vote exerçables
Vivendi	250.497.278	59,21%	250.497.278	59,20%
Autocontrôle Société ⁴	10	Ns	0	-
Conseil d'Administration et dirigeants	53.719	0,01%	69.119	0,02%
Salariés	35.518	0,01%	35.518	0,01%
Syquant Capital	19.236.070	4,55%	19.236.070	4,55%
FMR LLC	20.982.086	4,96%	20.982.086	4,96%
Public	132.251.132	31,26%	132.339.781	31,26%
TOTAL	423.055.803	100 %	423.159.852	100 %

4.2 Instruments donnant accès au capital de la Société

A la date du présent document, il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

La Société a toutefois mis en place plusieurs programmes d'actions gratuites et de performance au bénéfice de certains salariés et mandataires sociaux qui représente un nombre potentiel maximal de 8.275.360 actions Havas à émettre (soit un montant maximal de 1,96 % du capital). Il n'existe en revanche aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société en cours au sein de la Société.

³ Conformément aux dispositions de l'article 223-11, I al. 2 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote a été calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

⁴ Sociétés Financière de Longchamp (5 actions) et Longchamp Participations (5 actions), sociétés contrôlées par la Société.

5. FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque relatifs à la Société sont décrits dans le Document de Référence.

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant la Société. Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la liste des facteurs de risques mentionnés dans le Document de Référence ne saurait être exhaustive et qu'il pourrait y avoir, le cas échéant, d'autres risques, totalement ou partiellement inconnus ou dont la survenance ne saurait être envisagée à la date du présent document, de nature à avoir un effet défavorable significatif éventuel sur la Société, sa situation financière ou ses résultats.

6. LITIGES

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en cours ou dont la Société pourrait être menacée, susceptible d'avoir, ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, une incidence défavorable significative sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

7. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT

7.1 Personne assumant la responsabilité du présent document

Monsieur Yannick Bolloré, Président-Directeur Général de la Société.

7.2 Attestation de la personne assumant la responsabilité du présent document

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 19 septembre 2017 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour d'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'article 6 de l'instruction n° 2006-07 de l'Autorité des marchés financiers, dans le cadre de l'Offre initiée par Vivendi et visant les actions d'Havas.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Le 19 septembre 2017

Yannick Bolloré,

Président-Directeur Général